



Bulletin de veille dédié à l'insertion et l'adaptation des Afriques dans les tendances mondiales

*VigieAfriques* est une publication électronique de l'Observatoire sur les Afriques du CEIM (CAP-Afriques). Révisé par les pair(e)s, il s'agit d'un bulletin trimestriel de veille dédié à l'insertion et l'adaptation des Afriques dans les tendances mondiales. Il est ouvert à tous les chercheurs, étudiants et personnes intéressées à publier un article court dans une des cinq rubriques de *VigieAfriques*.

---

## « Vers une régionalisation du droit international des investissements en Afrique ? »

### APPEL À PROPOSITIONS

Volume 4 N° 3 – juillet 2021

---

## Mise en perspective

La question de la réglementation de l'investissement en Afrique est essentiellement traitée par les États africains de manière unilatérale à travers leurs législations nationales respectives ou de manière bilatérale, à travers les traités bilatéraux d'investissements (TBI) ou des contrats d'investissements. Ceux-ci n'ont pas toujours eu un écho favorable aux besoins exprimés par lesdits États, dont les regroupements sont alors considérés comme une alternative de renforcement de leur pouvoir de négociations avec les tiers (États non africains et investisseurs étrangers).

Par ailleurs, les communautés économiques régionales (CER), qui avaient pris les devants dans le processus de réglementation des investissements par l'adoption des codes d'investissement (cas de la CEDEAO, de la CEMAC, de la SADC), sont depuis un moment rattrapées par des politiques plus globalisantes au niveau continental.

En effet, depuis le traité OHADA, l'Afrique est engagée dans un processus de régionalisation du droit international des investissements. Ceci s'est manifesté par l'adoption du Code Panafricain des investissements (CPI) en 2016 et par l'adoption du traité portant création de la Zone de Libre-échange Continentale Africaine (ZLECA) en 2018. Ce processus rappelle ainsi les objectifs fixés depuis 1992 par le traité d'Abuja, portant création d'une Communauté Économique Africaine (CEA) dont la réalisation, certes lente, est indubitablement effective. Mais des questions pourraient être posées sur le contenu, la portée de ces instruments, sur les interactions avec les autres sources du droit des investissements sous régionales et nationales, avec les traités bilatéraux d'investissement intra africains, et aussi conclus avec les États non-africains, l'apport de ces instruments pour les investisseurs et pour les États africains. Des questions peuvent également être posées sur l'état des lieux de ce processus, sur son aboutissement, sur les difficultés qu'il rencontre sur ses enjeux politico-économiques... etc.

Partant de ce qui précède, on peut se demander si l'Afrique s'est réellement lancée dans un processus de régionalisation du droit international de l'investissement. Cette question est au cœur du présent numéro, dont le thème principal s'intitule : **Vers une régionalisation africaine du droit international des investissements en Afriques?** Cette question soulève elle-même d'autres

questions relatives à la réaction de la régionalisation face à un environnement international défavorable ou encore celle de l'impact de la régionalisation sur l'évolution des solidarités entre États africains<sup>1</sup>.

## Thématiques proposées

Pour élargir la réflexion sur ce thème, les thématiques suivantes seront privilégiées :

1. L'état actuel du droit des investissements en Afrique (complexité des sources du droit des investissements en Afrique ; course des Communautés économiques régionales (CER) à la réglementation des investissements ; investisseur étranger face à l'évolution des sources du droit international des investissements ; État africain et régionalisation du droit des investissements) ;
2. Les conflits entre sources du droit des investissements (interactions normatives avec les sources sous régionales du droit des investissements ; interactions avec les traités bilatéraux d'investissement conclus entre États africains et entre ceux-ci et les États non-africains) ;
3. Le droit de l'investissement et les organisations internationales africaines ;
4. Le juge et la régionalisation du droit des investissements ;
5. L'avenir des TBI intra africains et le traité sur la ZLECA ;
6. Les aspects politiques et les difficultés de la régionalisation ;
7. L'hypothèse d'une politique extérieure africaine de protection de l'investissement
8. L'hypothèse de l'africanisation du droit des investissements, à partir du code panafricain des investissements
9. Les répercussions économiques de la régionalisation du droit de l'investissement ;
10. La Régionalisation et développement durable en Afrique ;
11. La responsabilité sociale de l'investisseur (y compris les obligations sociale et environnementale de l'investisseur ; la gestion responsable des ressources naturelles).

Les propositions reçues et les articles finaux devront **intégrer une analyse comparative** et permettront de couvrir les différentes rubriques de la Chronique (Tendances, Repères, Réformes, Focus, Sous la loupe) et/ou concerner l'un des axes de recherche et d'analyse du Cap-Afriques : Régionalismes et régionalisations; Négociations internationales ; Transformations digitales ; Gouvernance.

## Rubriques de la chronique

**TENDANCES** : arrêt sur une théorie ou une pratique émergente au niveau mondial

Nous sollicitons un article d'un maximum de 1500 mots pour cette rubrique destinée à attirer l'attention sur une tendance mondiale d'intérêt théorique ou pratique, pour le continent africain. Le choix d'une tendance est large : en recherche et innovation, en éducation, en santé, etc.

**REPÈRES** : fournit des références sur les avancées dans le champ d'un axe du regroupement thématique ou d'une politique publique. Cette rubrique peut être thématique (une recension de quelques articles et ouvrages inédits ou récents publiés dans un domaine relié à l'un des axes thématiques de nos regroupements) ou géographique (recension des recherches et parutions réparties par pays ou sous-région en Afrique). L'exercice consiste à attirer l'attention du lecteur sur quelques parutions d'intérêt, en se bornant à fournir

<sup>1</sup> Daillier Patrick, Forteau Mathias et Pellet Alain (2008). *Droit international public*, Paris, LGDJ, 8 édition, p. 87.

une présentation globale (un paragraphe de 75 à 100 mots) du contenu d'un article, d'un ouvrage, d'un rapport, de résultats d'une recherche avec leur référence complète pour susciter la curiosité et en faciliter l'accès. Nombre de parutions visé : entre 8 et 10, faisant l'objet d'un texte d'un maximum de 750 mots

**RÉFORMES** : résumés, témoignages ou expériences synthétiques de transformations structurelles globales ou sectorielles engagées au niveau mondial ou continental ainsi que par les organisations internationales et leurs leçons pour les Afriques. Les auteurs intéressés par cette rubrique doivent éclairer les lecteurs sur ce qui se passe dans quelques pays africains en termes d'innovation, de réformes ou sur la façon dont les évolutions de la gouvernance mondiale agissent sur les pays africains. Nombre de témoignages ou d'expériences visé : maximum 5 ne dépassant pas 600 mots.

**FOCUS** : Arrêt sur une pratique exemplaire particulière, dans un domaine particulier relié à l'un des axes de recherche du CAP-Afriques et nécessitant vulgarisation. Une bonne pratique n'est pas uniquement une pratique qui est bonne. C'est une expérience réussie, testée et validée, au sens large, qui a été répétée et qui mérite d'être partagée afin qu'un plus grand nombre de personnes ou, en l'occurrence, de pays puissent l'adopter. Une pratique exemplaire doit répondre à certaines caractéristiques : être validée par les parties prenantes/utilisateurs finaux, être axée sur des résultats et des facteurs clés de succès, avoir eu de l'impact, être durable et reproductible. L'auteur d'une pratique exemplaire doit démontrer dans son texte que ladite pratique a fait ses preuves et permis d'obtenir de bons résultats, et qu'il la recommande, dès lors, comme modèle. Les textes soumis sous cette rubrique ne doivent pas dépasser 2000 mots.

**SOUS LA LOUPE** : Actualités ou événements à surveiller. Cette rubrique est réservée à ce qui retient ou va retenir l'attention au sein du Continent africain, quel que soit le pays ou le thème et qui est de nature à avoir un impact sur le développement du continent. La recension de ces actualités et événements fera l'objet d'une page du bulletin et doit se limiter à un maximum de 500 mots.

## Soumettre une proposition d'article

Les propositions (d'une longueur de 150 mots) et les textes doivent être envoyés en format Word à l'adresse suivante :

[mballa@ualberta.ca](mailto:mballa@ualberta.ca)

Ils doivent comporter les éléments suivants :

- Prénom et Nom de l'auteur
- Notice biographique de l'auteur (Domaine d'expertise, Fonction et affiliation institutionnelle de l'auteur)
- Identification du choix de la rubrique
- Intitulé et résumé de la proposition (environ 150 mots)
- Une mention claire du nombre de mots utilisés.

## Présentation des articles

Les notes seront présentées en fin de page et seront identifiées en chiffres arabes.

La bibliographie complète doit être formulée comme suit :

- Livre : Dostaler, Gilles et Michel Beaud (1996). *La pensée économique depuis Keynes*, Paris, éditions du Seuil, 444 pages.
- Revue : Dutraive, Véronique (1993). La firme entre transaction et contrat : Williamson épigone ou dissident de la pensée institutionnaliste, *Revue d'économie politique*, vol. 103, n° 1, pp. 83-105.

- Article de livre : Élie, Bernard (1997). Contre l'apartheid économique : le combat politique, dans Juan-Luis Klein, Pierre-André Tremblay et Hugues Dionne (sous la direction de), *Au-delà du néolibéralisme : quel rôle pour les mouvements sociaux ? Études d'économie politique*, vol.13, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, pp. 179-18.

N.B. Le premier nom avant la date de la référence est le nom de famille, suivi du prénom {ex. dans Élie, Bernard (1997), Élie est le nom de famille}

**Les articles non conformes à ces indications éditoriales ne seront pas considérés, puisque ces dernières font partie des critères de qualité de l'article.**

## Calendrier

Les auteurs intéressés doivent respecter les échéances suivantes :

- 06 avril 2021 : Appel à propositions
- 11 mai 2021 : date limite de soumission des propositions
- 15 mai 2021 : confirmation des propositions retenues
- 21 juin 2021 : date limite de réception des manuscrits
- 12-16 juillet 2021 : validation des manuscrits finaux
- 26 juillet 2021 : publication du numéro

---

### CAP-Afriques

---

Le Centre d'analyse et de prospective sur les Afriques (CAP-Afriques), un des observatoires partenaires du CEIM-UQAM, est un regroupement de chercheurs s'intéressant à l'Afrique et à l'avenir de ce continent. Sa mission consiste à contribuer à fournir un éclairage sur les différentes dynamiques de transformation en Afrique, au moyen de recherches, de conception d'outils d'analyse comparative dédiés à l'aide à la prise de décision, sur la base de données empiriques recueillies localement, par l'entremise de sources, de personnes-ressources et d'entités homologues et partenaires situées localement. Il se veut un réseau de transfert de connaissances dédié aux Afriques, en établissant des liens entre universitaires, hommes d'affaires ou chefs d'entreprises et société civile. Tout en continuant à œuvrer notamment pour la recherche, les universités et universitaires fédérées dans le cadre du CAP-Afriques entendent mettre leur savoir et les résultats de leurs travaux sur les pays africains au service des décideurs, de la société et des métiers, tout en bénéficiant de champs inexplorés ou rarement exploités par les chercheurs, du fait du cloisonnement imposé par les spécialités par domaine ou secteur d'activité. Au sein du CAP-Afriques, les chercheurs sont regroupés en fonction de leurs affinités de recherche d'intérêt pour l'Afrique. Les recherches en cours mobilisent les experts travaillant sur les sujets reliés aux domaines suivants, structurés en huit regroupements thématiques: 1) Régionalismes; 2) Négociations internationales; 3) Changements climatiques; 4) Transformations digitales; 5) Gouvernance; 6) Mobilisation de ressources intérieures; 7) Planification et statistiques; 8) Transformation structurelle des économies.

## Comité de rédaction de VigieAfriques

**GueldichHajer**, Université  
de Carthage, Tunisie

**Mama Hamimida**, Université  
Hassan II, Casablanca, Maroc

**Nora Marei**, CNRS, France

**Léonard Matala-Tala**,  
Université de Lorraine, France

**Charlie Mballa**, University  
of Alberta, Canada



## CAP-Afriques

### Adresse civique :

UQAM, 400, rue Sainte-Catherine Est  
Pavillon Hubert-Aquin, bureau A-3640  
Montréal (Québec) H2L 2C5 CANADA

### Adresse postale :

Université du Québec à Montréal  
Case postale 8888, succ. Centre-Ville  
Montréal (Québec) H3C 3P8 CANADA

Téléphone : 514 546-5059

Courriel: [mballa@ualberta.ca](mailto:mballa@ualberta.ca)

Site web : [www.cap-afriques.com](http://www.cap-afriques.com)

## Direction du CAP-Afriques

### Charlie Mballa, directeur

Professeur-enseignant, Campus Saint-  
Jean - University of Alberta Chercheur,  
Centre d'études sur l'intégration et la  
mondialisation

(CEIM)[mballa@ualberta.ca](mailto:mballa@ualberta.ca)

### HajerGueldich, directrice adjointe par intérim

Professeure agrégée en Droit international  
à l'Université de Carthage- Tunisie /  
Membre élu et rapporteur général de la  
Commission de l'Union africaine pour le  
Droit international

(CUADI)[hajer.gueldich@yahoo.fr](mailto:hajer.gueldich@yahoo.fr)

## Abonnez-vous

Au fil RSS 